



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2015**

**OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION  
PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC**

**SECTEUR DE CANTEBONNE**

**DELIBERATION N°2015 – 10**

**VU** le décret N°2011-418 du 18 avril 2011 inscrivant l'opération d'aménagement dite Alzette-Belval parmi les Opérations d'Intérêt National mentionnées à l'article R.121-4-1 du code de l'Urbanisme ;

**VU** le décret N° 2012 – 327 du 6 mars 2012 portant création de l'établissement public d'aménagement Alzette-Belval ;

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-2, L.311-1 et R.311-1 du Code de l'Urbanisme ;

**VU** le Projet Stratégique et Opérationnel approuvé le 7 février 2014,

**SUR** proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

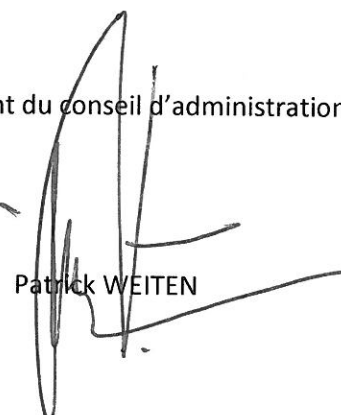
- Approuve les **objectifs** poursuivis pour l'aménagement du site de Cantebonne à Villerupt (zone n°10 du Programme Prévisionnel d'Aménagement) :
  - conforter la centralité secondaire du quartier de Cantebonne ;
  - participer à la requalification de l'entrée de Ville de Villerupt ;
  - améliorer l'accessibilité, la desserte et le maillage du site et du quartier ;
  - développer une programmation mixte ;
  - favoriser le développement de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale en concevant un EcoQuartier ;
  - favoriser la création d'un corridor écologique reliant le Bois de Thil au Bois de Butte.

- Approuve les **modalités de concertation** suivantes :
  - o l'organisation d'une exposition ouverte au public ;
  - o l'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques et d'un ou plusieurs ateliers associant la population aux moments clés de l'élaboration du projet ;
  - o l'organisation d'une ou de plusieurs balades sur le site de Cantebonne ;
  - o la mise à disposition de registres à la Maison du Projet de l'EPA Alzette Belval et à l'accueil des services techniques de la Ville de Villerupt ;
  - o un accès à l'information via le site internet de l'EPA rappelant les objectifs, les modalités de la concertation ainsi que des éléments clés relatifs à l'avancement de l'élaboration du projet ;
  - o la possibilité pour toute personne intéressée de s'exprimer par courrier adressé au Directeur Général de l'EPA Alzette-Belval, Site de Micheville, 57390 Audun-le-Tiche.

La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet et s'achèvera au 30 septembre 2016.

- Charge le Directeur Général de mettre en œuvre ces mesures.

Le Président du conseil d'administration



Patrick WEITEN

VU ET APPROUVE LE  
LE PREFET



Nacer MEDDAH